

La conférence internationale du travail étudie le problème du logement ouvrier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **27 (1955)**

Heft 2

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-124396>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'hui sont menacées de désagrégation. Il nous semble que ce but sera plus facilement atteint si l'on opère à un échelon réduit où les habitants participeront plus spontanément à une vie collective élémentaire : le quartier.

Quelle doit être la grandeur, l'importance de ce quartier ? Si Platon estimait que seuls les groupements humains n'excédant pas quelques milliers de membres pouvaient parvenir à une vie en commun, féconde et harmonieuse au double point de vue social et culturel, ces dimensions paraissent aujourd'hui sensiblement dépassées. Bien que les estimations diffèrent selon les pays et les théoriciens, les chiffres avancés sont généralement inférieurs à 10 000 habitants. On tend d'ailleurs à évaluer la population idéale de cet échelon de base en fonction de l'effectif d'un groupe scolaire de l'enseignement primaire, critère essentiellement temporaire, actuellement de l'ordre de cinq cents élèves environ.

Néanmoins, il est manifeste que l'ampleur d'une unité de base dépend autant de son site — c'est-à-dire de facteurs géographiques — que de considérations numériques, encore que les facteurs historiques, sociologiques et économiques puissent influencer fortement sur sa détermination. C'est ainsi que les quartiers

peuvent comporter des limites naturelles (rive d'un cours d'eau par exemple) ou artificielles (lignes de chemin de fer, artère à grande circulation), qu'ils peuvent s'organiser autour d'un point attractif (monument, marché) ou par rapport aux lieux de production. En résumé, la notion géographique de site et la notion sociale d'optimum de population représentent des éléments différents qui doivent être combinés, celle-ci fournissant une limite quantitative, celle-là une délimitation topographique, voire économique.

Par les critères numériques énoncés ci-dessus, nous avons tenté de définir l'extrême limite permettant encore des contacts directs et suivis entre tous les habitants. Mais il importe de noter qu'un minimum ne peut être franchi au-dessous duquel ces mêmes contacts resteront infructueux, faute de variétés. Il n'est en effet pas bon de trop se connaître, l'atmosphère déprimante de certains villages où l'on s'entredéchire le montre éloquent. Au-dessous de 3000 habitants, l'équipement social et son entretien deviennent très onéreux ; au-dessus de 8000 par contre, le surnombre des usagers rend ces services insuffisamment opérants : le juste milieu oscille donc entre 3000 et 8000 habitants.



LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL ÉTUDIE LE PROBLÈME DU LOGEMENT OUVRIER

Le rapport du directeur général du Bureau international du travail pour la trente-septième session de la conférence internationale du travail vient d'être publié. Il est tout spécialement consacré à la question du logement qui intéresse les travailleurs dans la quasi-totalité des pays, et la revue française des C. I. L. en donne de larges extraits.

Dans sa conclusion, le directeur général du B. I. T. revient sur le rôle des employeurs et des salariés dans le problème du logement et s'exprime en ces termes :

« Tant que le monde n'aura pas pleinement conscience de l'urgence du problème que pose l'amélioration des logements ouvriers, de nombreuses occasions risquent d'être perdues. Avec l'assistance et l'encouragement des gouvernements, des employeurs et des syndicats, qui sont en mesure de fournir une aide précieuse à des stades essentiels de cette entreprise, les travailleurs eux-mêmes, surtout dans les pays insuffisamment développés, pourraient jouer un rôle important dans l'amélioration de leur propre logement. Une campagne vigoureuse en faveur d'un accroissement substantiel de la productivité dans l'industrie du bâtiment et l'adoption, par les pouvoirs publics, d'une politique bien équilibrée de financement de logements ouvriers permettraient à l'entreprise privée de satisfaire à une grande partie des besoins. Dans une large mesure, l'effort et l'initiative

incomberont tout d'abord aux gouvernements et, le cas échéant, aux employeurs agissant de concert avec les travailleurs et leurs représentants syndicaux. Comme nous l'avons exposé, l'effort essentiel devrait porter sur le développement, la stabilisation et la planification de la construction dans la construction des logements, sur la réduction des coûts de construction et de financement des logements et l'accroissement des revenus réels des travailleurs, que l'on peut compléter au besoin par des subventions au logement.

» Cette action ne sera menée avec toute l'énergie qu'exige une prompte réalisation que si chaque pays prend conscience de l'importance que revêt le logement et s'il est disposé à accorder aux travailleurs l'aide dont ils ont besoin dans ce domaine.

» Si le monde est maintenant persuadé que la faim et la misère ne doivent plus faire partie de la condition ouvrière, il a moins bien compris tout le préjudice que cause à la santé, au bonheur, au travail et au civisme des travailleurs l'épouvantable situation des logements ouvriers dans la plupart des régions du globe.

» Notre premier devoir est ici d'ouvrir les yeux du monde sur la nécessité pressante de faire du foyer du travailleur l'expression de sa personnalité et le fondement de sa dignité d'être humain. »